



Livret d'Accueil DASMO



Nomades

Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire

LE MOT DU DIRECTEUR

Bienvenue au sein du Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire (DASMO/NOMADES). Ce service est adossé à la Maison d'Accueil Spécialisée Le Domaine des Berges de la Sensée à Croisilles, gérée par l'Udapei 62.

Toute l'équipe est heureuse de vous accueillir et s'engage à mettre tout en œuvre pour vous apporter un soutien adapté à vos besoins et un accompagnement de qualité.

Afin de faciliter votre arrivée, nous avons rédigé ce livret d'accueil qui vous permettra de connaître l'organisation du service et les modalités d'accueil et d'accompagnement.

Nous vous invitons à le lire et à en parler avec votre entourage. N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.



Laurent CARON

Directeur



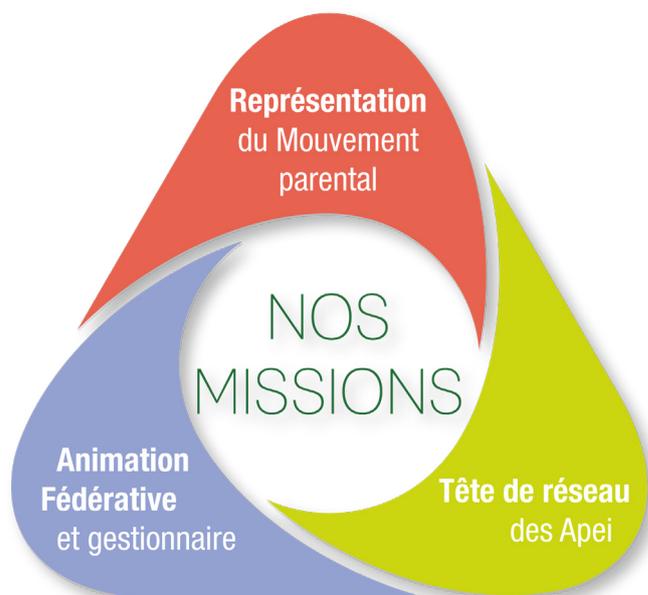
PRESENTATION GENERALE

Créée en 1960, l'**Udapei 62**, l'Union départementale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, est une association d'associations Papillons Blancs avec pour missions principales de fédérer les associations issues du Mouvement parental et gérer deux Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS).

Elle fédère les sept Apei et le groupement Arras/Montreuil sur Mer (GAM) réparties sur l'ensemble du territoire du Pas-de-Calais. Elle apporte de l'information, du conseil et de l'expertise, coordonne leurs actions et vient en soutien à la réalisation de leurs projets associatifs et gestionnaires. Elle favorise les partenariats et les coopérations.

Outre la fonction fédérative, l'Udapei 62, assure, depuis 2006, la gestion de deux Maisons d'Accueil Spécialisées et un DASMO :

- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine de Rachel» située à Eperlecques**
- > **Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine des Berges de la Sensée» située à Croisilles**
- > **DASMO (Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire) située à Croisilles**





7 Apeï 62 et le GAM
4 800 personnes accompagnées
80 établissements et services
2 370 professionnels

PLATEFORME DE SERVICES COORDONNES MOSAÏQUE

Maison d'Accueil Spécialisée «Le Domaine des Berges de la Sensée»

Celle-ci a ouvert en 2010. Elle est financée par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Elle accueille sur orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), des personnes de plus **de 20 ans, sans limite d'âge, porteuse** d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique dont la dépendance nécessite une assistance dans la plupart des actes de la vie quotidienne.

La Maison d'Accueil Spécialisée répond aux dispositions définies par la **loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et 2005-102 du 11 février 2005**. C'est un établissement médico-social gérée par l'Udapei 62, membre de l'Unapei.

Modalités d'accueil de 54 places

- > **Un hébergement permanent** donnant à la personne accueillie l'usage de la chambre mise à disposition.
- > **Un accueil de jour** ouvert du lundi au vendredi, 225 jours par an.

Maison d'Accueil Temporaire «Le Square des Tournesols»

Modalités d'accueil de 10 places

- > **Un accueil temporaire modulable** avec ou sans hébergement, dans la limite de 90 jours par an maximum.



Dispositif d'Accompagnement et de Soins en milieu Ordinaire (DASMO) «Nomades»

Adossé à la MAS/MAT, le DASMO a pour mission d'apporter un accompagnement spécialisé aux personnes afin de soutenir leur projet de vivre à domicile, d'offrir une alternative à une prise en charge institutionnelle complète, proposer une réponse territoriale.



POUR INTEGRER LE DASMO

Le DASMO fonctionne depuis le 12 mai 2020.

Il est adossé à la MAS et bénéficie de ressources mutualisées : plateau technique, ressources humaines, équipe de direction élargie, moyens matériels et techniques.

Admission

Les admissions sont prononcées par le Chef de Service, par délégation du Directeur, sur proposition de la Commission interne à la MAS, dont dépend le DASMO.

Le dossier de demande doit être complet pour pouvoir passer en commission. Toute demande doit être effectuée auprès du secrétariat.

Conditions d'admission	Précisions
Âge	18 ans ou plus
Orientation MAS	Orientation émise par la CDAPH

Suite à votre demande d'admission, vous devez déposer un dossier comprenant :

- > Une décision d'orientation MDPH validée
- > Un dossier médical
- > Un dossier social

Lors de l'admission, vous devrez fournir les pièces ou copies des pièces administratives suivantes :

- > Jugement de tutelle
- > Carte de sécurité sociale et mutuelle (ou CMU)
- > Attestation d'assurance en responsabilité civile
- > Carte d'identité
- > Carte d'invalidité
- > Adresse et numéro de téléphone des familles et tuteurs

FONCTIONNEMENT

Capacité d'accueil

Le DASMO accueille notamment des adultes polyhandicapés qui s'inscrivent dans une logique de file active permettant d'accompagner un nombre d'adultes selon l'intensité de l'accompagnement nécessaire (file active de 10 à 16 personnes)

Amplitude d'ouverture

Le dispositif est ouvert 365 jours du lundi au samedi sans période de fermeture.

L'accueil physique et téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00.

Un service d'astreintes est assuré, les week-ends, les jours fériés et en dehors des heures d'ouverture.

Communication avec l'extérieur

- > Un planning hebdomadaire existe afin de vous préciser les interventions proposées durant la semaine
- > Le DASMO communique également avec ses partenaires pour mener à bien votre accompagnement.

Transport

Trois possibilités :

- > Véhicule personnel
- > Transport organisé par le DASMO
- > Service extérieur pris en charge par la PCH

LES ÉQUIPES

Une équipe de direction et administrative

- > Directeur
- > Chef de service médico-social
- > Agent administratif

Une équipe socio-éducative

- > Educateur spécialisé
- > Accompagnant éducatif et social
- > Conseiller en économie sociale et familiale

Une équipe rééducative

- > Psychomotricien
- > Ergothérapeute
- > Psychologue

Une équipe soignante

- > Psychiatre
- > Médecin de médecine physique et de réadaptation
- > Infirmiers

Des conventions de partenariat ont également été établies avec les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, ainsi que les associations de famille du secteur.

Plus largement, le DASMO doit multiplier tout contact ou partenariat susceptible d'aider à la socialisation et à l'ouverture vers l'extérieur.

INTEGRATION



Nomades

Dispositif d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire

a) Accompagnement personnalisé

Dans le cadre de votre accompagnement, le DASMO élabore votre projet personnalisé.

Ce projet d'accompagnement est l'occasion de prendre en compte les habitudes de vie, les besoins et attentes. Le service met tout en oeuvre pour apporter les outils nécessaires adaptés aux besoins pour un accompagnement optimal.

La responsabilité de la mise en oeuvre de ce projet incombe au chef de service, par délégation du directeur de la MAS, auquel le DASMO est adossé.

La coordination du projet est déléguée à un binôme de «co-référence» composé d'un(e) infirmier(e) et d'un(e) éducateur(trice) spécialisé(e) pour les volets soins et accompagnement, sur un principe de continuité.



b) Missions

Le DASMO propose une permanence de l'accompagnement et du soin dans le cadre d'une organisation territoriale. Cela repose sur un travail de cohérence entre l'équipe du DASMO, avec les partenaires, et notamment avec les médecins traitants, les autres professionnels de santé, les centres de santé, les établissements et services de santé ou les autres structures médico-sociales et sociales.

Il propose une réponse ponctuelle ou régulière; ses actions viennent donc en complément et en coordination des prestations existantes.

L'accompagnement se réalise sur un rythme spécifique à chaque personne et à chaque famille. Il répond de façon personnalisée aux besoins de chaque situation et de « là » où vous vous trouvez dans la réalisation de votre parcours de vie.

Le DASMO propose des prestations individuelles, collectives, principalement à domicile mais également au sein de structures dans le cadre de partenariats. Les prestations sont organisées selon un planning d'interventions hebdomadaires.

c) Prestations en matière d'autonomie

Le DASMO, en coordination avec les différents acteurs intervenant à domicile et en milieu ordinaire soutient, par son expertise, la réalisation de prestations d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Il permet également votre accompagnement pour la communication et les relations avec autrui (élaboration d'un diagnostic de personnalisé de communication, propositions d'adaptation...)



d) Soins

Le DASMO se concentre principalement sur une mission de coordination quotidienne ou pluriquotidienne des soins médicaux et paramédicaux à domicile, en mobilisant, d'une part son équipe pluridisciplinaire médico-psycho-éducative et d'autre part l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement de votre environnement proche.

Néanmoins, le DASMO pourra également réaliser des prestations de soins somatiques et psychiques, ainsi que des soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle.



e) Prestations pour la participation sociale

Le DASMO soutient votre participation sociale. Ainsi, en cohérence avec vos souhaits et votre projet personnalisé, les professionnels du DASMO peuvent participer à l'accompagnement pour l'exercice des droits, pour la participation à la vie sociale, l'accompagnement au logement et à son adaptation, l'exercice des rôles sociaux...



PARTICIPATION AUX FRAIS

Le fonctionnement du DASMO est financé par l'Agence Régionale de Santé.

Cependant, les dépenses personnelles (activité, restauration.....) sont à votre charge.

REGLEMENT

Un règlement de fonctionnement a été élaboré. Il indique les principales modalités concrètes d'exercice des droits énoncés au code de l'action sociale et des familles, notamment de ceux mentionnés à l'article L. 311-3. Il précise, le cas échéant, les modalités d'association de la famille à la vie de l'établissement ou du service. Il fait référence aux valeurs définies par le projet associatif de l'Udapei 62, en tant que gestionnaire de la MAS et du DASMO.

En cas de non-respect, vous pouvez vous adresser au Directeur de l'établissement.

Par ailleurs, si vous le jugez nécessaire vous pouvez, vous ou votre représentant légal, faire appel à une personne qualifiée pour vous assister et vous orienter en cas de désaccord avec l'établissement.

PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance qui, si elle le souhaite, vous accompagne dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions (parent, un proche ou le médecin traitant). Elle est nommée par écrit et révocable à tout moment. Elle est consultée au cas où vous ne pourriez exprimer votre volonté et votre consentement, de recevoir l'information et rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits.

Si vous avez une mesure de protection de tutelle, vous ne pouvez pas désigner une personne de confiance.



GESTION DE VOS DROITS ET CONFIDENTIALITE DE VOS INFORMATIONS

Prévention des situations de maltraitance

Le Centre d'appel national (ALMA) réceptionne les signalements de situation de maltraitance. Celui-ci peut être contacté au 3977.

Pour toute information utile et/ou signalement vous pouvez contacter l'ARS aux coordonnées suivantes :



556, avenue Willy Brandt 59177 Euralille

Tél : 0 809 40 20 32

Mail : ars-hdf-signal@ars.sante.fr

Protection des données personnelles

Au cours de votre accompagnement par la MAS nos équipes sont amenées à collecter certaines de vos données à caractère personnel.

Cela nous permet d'exercer nos missions d'accompagnement encadrées par la loi, prévues dans nos contrats ou qui relèvent de notre intérêt légitime, telles que :

- > Gestion de votre dossier administratif, médical, dossier liaison d'urgence (DLU)
- > Accompagnement à la réalisation de votre projet de séjour en accueil temporaire
- > Gestion des finances
- > Gestion des enquêtes provenant des autorités compétentes
- > Transmission de nos supports de communication interne.

Vos données personnelles sont confidentielles et hébergées sur nos serveurs internes dont la gestion est confiée au prestataire **EUROINFO**.

Vos données seront conservées pendant toute la durée de votre séjour au sein de l'Udapei 62, puis selon les durées suivantes :

Document	Durée de conservation
Contrat de séjour	20 ans après le départ de la personne
Dossier Unique de la personne accompagnée (dossiers administratif, médical, social, santé et soins)	
Projet personnel	

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, exercer votre droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition au traitement pour des motifs légitimes, de portabilité de vos données en vous adressant à rgpd@udapei62.fr

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : rgpd@udapei62.fr

Vous pouvez, si vous l'estimez nécessaire, introduire une réclamation concernant le traitement de vos données personnelles auprès de la CNIL.

IDENTITE NATIONALE DE SANTE

Depuis le 1er janvier 2021, vos données de santé sont référencées à l'aide de votre identité nationale de santé (INS) et traitées dans un fichier informatisé géré par l'établissement. La base légale de ce traitement est l'obligation légale (cf. articles L. 1111-8-1 et R. 1111-8-1 et suivants du code de la santé publique).

Cette INS a pour finalité de permettre l'identification certaine, en vue d'assurer votre prise en charge dans les meilleures conditions. Il peut vous être demandé de présenter un titre d'identité. Une copie de ce document peut être conservée par l'établissement dans des conditions de sécurité réglementées.

Vous ne disposez pas en revanche du droit de vous opposer au référencement de vos données de santé à l'aide de l'INS (Cf. article R. 1111-8-5 du code de la santé publique). Les destinataires de ces données sont les professionnels participant à votre prise en charge. Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est envisagé.

Si vous estimez, après avoir contacté l'établissement, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (www.cnil.fr).

Pour toutes demandes d'information concernant la politique de protection des données à caractère personnel mise en œuvre par l'Udapei 62, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : rgpd@udapei62.fr

MON ESPACE SANTE

Mon espace santé est un service numérique destiné à stocker les documents de santé en toute sécurité. Cet espace, construit autour du Dossier Médical Partagé (DMP) a pour vocation de devenir votre carnet de santé numérique. La MAS permet le transfert d'informations de votre séjour directement dans le DMP sur mon Espace Santé, sous réserve de votre accord.

Des questions ? Nos professionnels peuvent vous répondre





Plateforme de services coordonnés Mosaïque

- > MAS «Le Domaine des Berges de la Sensée»
- > MAT «Le square des Tournesols»
- > DASMO «Nomades»

51, rue François Mitterrand - 62128 Croisilles

Tél. : 03 21 16 16 80

mas.croisilles@udapei62.fr



Les Papillons Blancs

1216, rue Delbecque - 62660 BEUVRY

Tél. : 03 21 68 38 38

siege.ud@udapei62.fr

www.udapei62.fr



Mosaïque

Composons ensemble votre projet inclusif !